

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017**

**2017 DASES 8 G** : Convention d'habilitation à l'aide sociale conclue avec l'association « ISATIS » pour l'EHPAD « Villa Danièle Torelli » situé 33, rue Olivier de Serres / 12 allée Joseph Récamier à Paris 15<sup>ème</sup>.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le CASF, notamment les articles L. 232-1 à L. 232-16, L. 313-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande l'autorisation de signer la convention habilitant l'EHPAD « Villa Danièle Torelli » situé 33, rue Olivier de Serres / 12 allée Joseph Récamier à Paris 15<sup>ème</sup> à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention d'habilitation totale à l'aide sociale, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Président de l'association « ISATIS », située 20, rue Pasteur au KREMLIN-BICÊTRE, pour permettre l'accueil de résidents bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Villa Danièle Torelli ».

Article 2 : Les dépenses au titre de l'aide sociale seront inscrites à la rubrique 53, chapitre 65, nature 65243 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2017 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Les dépenses au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie seront inscrites à la rubrique 553, chapitre 016, natures 651143 et 651144 du budget de fonctionnement du département de Paris de 2017 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**